



Séance ordinaire du conseil municipal sur le budget 2026 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 18 décembre 2025 à 17 h 01 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères Vincent Roy, Sonia Ben-Arfa, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Rachel M. Deslauriers, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Julie Bélisle, Tiffany-Lee Norris Parent, Marc Carrière, Catherine Carig-St-Louis, Luc Chénier, Chloé Bourgeois, Timmy Jutras, Jean Lessard, Michael Korhonen et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Vincent Roy.

Est absent, monsieur le conseiller Timmy D. Jutras.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

DISCOURS DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2025-793 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER VINCENT ROY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

**CM-2025-794 ADOPTION DU BUDGET 2026 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET LES DÉPENSES
À 925 647 938 \$**

CONSIDÉRANT QUE ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2026 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2025-1000 du 18 décembre 2025, ce conseil adopte le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2026, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 925 647 938 \$.

À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2025.

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR	CONTRE	ABSENT
M ^{me} Sonia Ben-Arfa	M ^{me} Julie Bélisle	M. Timmy D. Jutras
M ^{me} Caroline Murray	M. Marc Carrière	
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Luc Chénier	
M ^{me} Rachel M. Deslauriers	M ^{me} Chloé Bourgeois	
M. Adrian Corbo	M. Jean Lessard	
M. Steve Moran	M. Michael Korhonen	
M ^{me} Isabelle Cousineau		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Edmond Leclerc		
M. Vincent Roy		
M ^{me} la mairesse Maude Marquis-Bissonnette		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris		
Parent		
M ^{me} Catherine Craig-St-Louis		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2025-795

ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT QUE le Plan d’investissements - Volet maintien des infrastructures, a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l’article 473 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’étude du budget qui s’est déroulée du 1^{er} au 5 décembre 2025, le Programme d’investissements – Volet maintien 2026-2030 a été étudié par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2025-1001 du 18 décembre 2025, ce conseil ’accepte le Plan d’investissements 2026 à 2028 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 818 579 000 \$, dont un montant de 323 495 000 \$ pour l’année 2026.

Description	Montant
Projets financés par des programmes de subventions	77 775 000 \$
Programme de réfection d’aqueduc et d’égout	44 748 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	33 200 000 \$
Honoraires professionnels et salaires	28 387 000 \$
Entretien des édifices	25 469 000 \$
Logement abordable et revitalisation	21 925 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	21 721 000 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	18 600 000 \$
Informatique	10 477 000 \$
Travaux financés par la Réserve Cycle de vie	10 000 000 \$

Autres dépenses d’infrastructures	8 288 000 \$
Aménagement des parcs et des espaces verts	5 347 000 \$
Usines - eau potable et assainissement des eaux usées	4 225 000 \$
Sécurité et environnement	3 763 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	3 550 000 \$
Mobilité	3 520 000 \$
Autres plans directeurs	2 500 000 \$
Total	323 495 000 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2026 se résument comme suit :

Description	Montant
Règlements d'emprunts	67 767 000 \$
Règlements d’emprunts – programme de réfection du réseau routier – enveloppe additionnelle (13,951 M\$ - 2026-2028 (2026 – 3,87 M\$, 2027 – 4,67 M\$ et 2028 – 5,411 M\$)	3 870 000 \$
Redevances de développement, du PGMR ou règlement d’emprunts (écocentre de l’ouest)	18 600 000 \$
Règlement d’emprunt - Schéma de couverture de risque en incendie – renouvellement flotte	538 000 \$
Paielements comptants	38 795 000 \$
Règlement d’emprunt - Programmes de subventions en lien avec les infrastructures municipales	37 100 000 \$
Règlement d’emprunt - Programmes de subventions Entente Canada- Québec (Chemin Pink et boulevard La Vérendrye)	40 175 000 \$
Comptant - Fonds dédié aux infrastructures	55 250 000 \$
Règlement d’emprunt - Fonds dédié aux infrastructures	46 750 000 \$
Réserve cycle de vie	10 000 000 \$
Fonds de parcs	250 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Total	323 495 000 \$

Les règlements d’emprunt devront faire l’objet d’une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les redevances de développement, les redevances du PGMR (projets en cours) et/ou à financer par l’augmentation de la dette les fonds prévus pour la construction du second écocentre secteur ouest ainsi que des travaux de maintien au centre de transbordement existant.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paielements comptants, fonds dédié aux infrastructures – Comptant, fonds de parcs, fonds de roulement et réserve cycle de vie et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2027.

Le trésorier est autorisé à appliquer la nouvelle approche de gestion des enveloppes à la suite de l’abolition de la gestion financière par enveloppe détaillée, pour les enveloppes suivantes :

- Réfection du réseau routier et pavage du réseau local;
- Trottoirs manquants et bonifications;
- Programme de réfection d’aqueduc et d’égout;
- Plan d’investissements communautaires (PIC),

et rendre effective cette nouvelle approche dès l’adoption du Plan d’investissements – Volet maintien 2026-2028, ainsi qu’aux enveloppes des années antérieures.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2025.

Monsieur le conseiller Michael Korhonen demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR	CONTRE	ABSENT
M ^{me} Sonia Ben-Arfa	M ^{me} Julie Bélisle	M. Timmy D. Jutras
M ^{me} Caroline Murray	M. Marc Carrière	
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Luc Chénier	
M ^{me} Rachel M. Deslauriers	M ^{me} Chloé Bourgeois	
M. Adrian Corbo	M. Jean Lessard	
M. Steve Moran	M. Michael Korhonen	
M ^{me} Isabelle Cousineau		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Edmond Leclerc		
M. Vincent Roy		
M ^{me} la mairesse Maude Marquis-Bissonnette		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M ^{me} Catherine Craig-St-Louis		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2025-796 AUTORISATION PUBLICATION DOCUMENT EXPLICATIF

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2025-1002 du 18 décembre 2025, ce conseil accepte qu’un document explicatif du budget soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l’article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

CM-2025-797 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR VINCENT ROY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 17 h 27.

Adoptée

VINCENT ROY
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Conseil municipal